



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


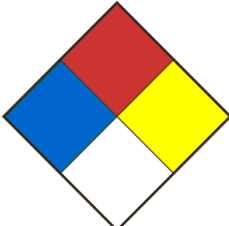
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit PENTOXIDE DE PHOSPHORE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>		Numéro MAT PR-0153	Masse molaire 141,95
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes PHOSPHORUS PENTOXIDE, ANHYDRURE PHOSPHORIQUE, PHOSPHORIC ANHYDRIDE, OXYDE DE PHOSPHORE (V), DIPHOSPHORUS PENTOXIDE, POX			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2023-08-03	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
<b>Mention d'avertissement</b>	DANGER
<b>Mentions de danger (H)</b>	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 3 <b>Inflammabilité</b> 0 <b>Réactivité</b> 2 <b>Spécial</b> EAU

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Pentoxyde de phosphore	1314-56-3	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Le produit est une matière corrosive. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Nausée et vomissements. Photosensibilisation. Soif. Diarrhée. Douleurs abdominales. Dommages aux reins. Dommages au foie. Convulsions. Hématurie (urine sanglante). Oligurie (miction rare). Anurie (suppression de la formation d'urine). Les effets peuvent être retardés. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. En cas d'intoxication, on peut administrer comme antidote: Charbon activé. Le charbon actif peut être administré si les victimes sont conscientes et alertes. Utilisez 15 à 30 g (1/2 à 1 oz) pour les enfants, 50 à 100 g (1-3/4 à 3-1/2 oz) pour les adultes, avec 125 à 250 ml (1/2 à 1 tasse) d'eau.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable ni combustible.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Poudre sèche.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser d'eau.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de phosphore.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Réaction très exothermique avec l'eau. Peut générer suffisamment de chaleur pour enflammer les matériaux combustibles. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Ne PAS utiliser d'absorbants à base de minéraux, d'argile, ou de cellulose. Ne PAS rincer à l'eau. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Déliquescent. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Sensible à l'air et à l'humidité. Conserver à l'abri de l'eau.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Embouteiller dans le verre seulement. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Assurer une bonne aération. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Pentoxyde de phosphore	1314-56-3	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	poudre blanche.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	1.5 à 10 g/l à 20 °C.
<b>Point de fusion / congélation</b>	340°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	360 (subl.)°C
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	10.0 mm @ 238°CmmHg
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	2.3g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Décomposition violente par l'eau et l'alcool.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Le matériau peut réagir violemment avec de l'eau. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
<b>Stabilité chimique</b>	Réagit avec l'eau. Hygroscopique.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Violentes réactions au contact des produits suivants: eau, alcool, acide formique, calcium et oxyde de calcium (si chauffé), fluorure d'hydrogène, iodures, carbonate de sodium, l'oxyde de sodium (si chauffé), sulfures.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Ce produit absorbe rapidement l'humidité de l'air. Ce produit devient déliquescent si exposé à l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Chaleur.
<b>Substances incompatibles</b>	Eau, alcool, acide formique, calcium et oxyde de calcium, fluorure d'hydrogène, iodures, carbonate de sodium, l'oxyde de sodium, sulfures. Les agents oxydants forts suivants (acide perchlorique, pentafluorure de brome, trifluorure de chlore, peroxydes), aluminium, hydroxyde d'ammonium, magnésium, les métaux réducteurs (potassium, sodium), humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de phosphore.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### PENTOXYDE DE PHOSPHORE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation sévère et brûlure pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
<b>- Peau</b>	Irritation et brûlures des tissus.
<b>- Respiration</b>	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
<b>- Ingestion</b>	Irritation et brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, maux de tête, nausées et vomissements sanguinolents, salivation, soif intense, tremblements, convulsions, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, lésions aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, sudation, salivation, soif intense, fatigue, faiblesse, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Donnée non disponible; DL50 Dermal - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 inhalation - Rat 1217 mg/m <sup>3</sup> - 1hre.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: Essai en statique: NOEC - Danio rerio (poisson zèbre) - 100 mg/L - 96 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux naturelles. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1807
Appellation réglementaire	ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE
Classification du TMD	8 Matières corrosives
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1kg
Indice PIU	1000
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2023-08-03